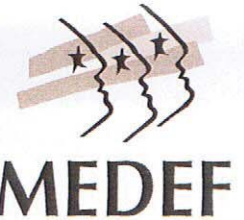


Février
2011

COMITE TPE/PME/ETI : Programme de travail 2011



FNB

Fédération Nationale du Bois
Présidence Laurent DENORMANDIE
www.extranet.fnbois.com

DOCUMENTATION SYNDICALE

DS11036 – 8 MARS 2011

COMITE TPE/PME/ETI
PROGRAMME DE TRAVAIL 2011

ACTUALITES INFORMATION

Orientations du Comité TPE/PME/ETI

1- FINANCEMENT DES ENTREPRISES

- Travailler sur un complément des mesures de soutien d'Oséo pour accompagner les entreprises dans leurs projets de développement → réflexion à mener avec Oséo.
- Mettre en place un groupe de travail commun MEDEF/FBF sur les garanties et les covenants demandés par les banques pour limiter le cumul des garanties exigées, notamment lorsqu'Oséo intervient.
- Faciliter les relations PME/banques : groupe de travail à mettre en place avec la Fédération Bancaire Française (FBF) et les experts comptables.
- Repenser les conditions d'intervention en capital du FSI et de CDC Entreprises pour un partenariat financier plus stable et plus spécifique ;
- Faciliter aux PME/ETI l'accès aux marchés financiers : inciter à l'utilisation plus large des groupements d'emprunts, à la création de plate-forme obligataires spécialisées, à l'incitation à la création d'investisseurs spécialisés Alternext, à la création de contrats d'assurance vie de type DSK¹ devant investir un certain quotas en titres Alternext, à l'utilisation d'actions de préférence → à mener avec un partenariat CDC/FSI/Euronext et les autres acteurs intéressés.
- Obtenir la suppression du privilège de l'administration en cas de procédure collective → avec le soutien de la Commission Droit de l'entreprise ;
- Obtenir une modification de la loi de sauvegarde sur la question des mandataires liquidateurs → Participation aux réflexions qui vont être lancées dans le cadre de la Commission Droit de l'entreprise.

INFORMER

¹ Le contrat DSK permet une exonération des produits au bout de 8 ans. Actuellement, pour être éligibles à la fiscalité DSK, les supports de ces contrats doivent être composés au minimum de : 50% en actions européennes dont 5% de titres à risques (non cotés, etc.)

2- CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DES RELATIONS INTERENTREPRISES

- Participer aux différents groupes de travail mis en place dans le cadre du pacte PME → A ce stade, quatre représentants du Comité participent au GT du Pacte PME.
- Participer au Comité exécutif de la Médiation inter-entreprises, créé à la suite du rapport Volot
- Propositions pour améliorer les relations grands groupes/PME → A élaborer sur la base des rencontres à organiser avec un certain nombre de dirigeants de grandes entreprises pour un diagnostic des attentes, des besoins et analyse des problèmes.

3- SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES

- Participer au Comité de pilotage des assises de la simplification prévues en avril 2011

4- AUTRES GROUPES DE TRAVAIL

- Mettre en place un groupe de travail MEDEF/CNCC sur l'allègement des obligations comptables et de contrôle des comptes pour les PME
- Etudier les conséquences de la loi « Santé au travail » sur les PME → Mettre en place un groupe de travail au 2^{ème} semestre 2011.

5- Resserrer les liens avec tous les organismes publics œuvrant pour les PME ainsi qu'avec nos représentants dans ces instances de façon à nous assurer que nos préoccupations sont bien prises en compte.

6- Suivre et collaborer aux travaux de la Commission Fiscalité, notamment dans le cadre de la réforme de la fiscalité du patrimoine.

* * *

*